

106/156

Procès Verbaux
Rapports



Commission des débuts
des Théâtres Municipaux

3^e mandat Solengro 1935/1936

Conseil d'Administration
Réunion du 14 DEC 1935
M. PLANQUE



COMMISSION des DEBUTS des THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 8 Novembre 1935

La Commission des Débuts des Théâtres Municipaux s'est réunie, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, le vendredi 8 Novembre 1935, à dix huit heures, sous la présidence de M. Maurice PLANQUE, Secrétaire Général de la Mairie et Président du Conseil d'Administration des Théâtres Municipaux.

Etaient présents : M.M. André FAVIERES, Adjoint au Maire, Richard COOLEN, Adjoint au Maire, PESEZ, délégué de la Presse, VANSTAURTS, professeur au Conservatoire de Musique.

absent : M. BRECKPOT, délégué des usagers du Théâtre Sébastopol.

M. le Docteur DAVID, M.M. FRADY, GAUJAC et SALEMBIER, du Conseil d'Administration des Théâtres Municipaux, assistaient à cette réunion à titre consultatif.

L'ordre du jour appelle l'examen des débuts des artistes engagés pour la saison 1935-1936.

I.- Théâtre Sébastopol.- La Commission émet un avis favorable à la ratification pure et simple des contrats passés avec les artistes constituant la troupe actuelle du Théâtre Sébastopol.

Elle se prononce, par contre, pour la résiliation du contrat de M. Rouane, chef d'orchestre, à qui - faute de connaître le répertoire - manque l'autorité et la sûreté nécessaires pour conduire comme il se doit musiciens, artistes et choristes.

Elle prend acte, sans plus, des réserves formulées par M.M. PESEZ et VANSTAURTS sur le compte de M. NOEL, comique marqué et recommande à M. FRADY de limiter l'emploi de cet artiste aux seuls rôles convenant à son tempérament et à ses moyens.

II.- Grand Théâtre.- La Commission ratifie l'ensemble des contrats passés avec les artistes du Grand Théâtre pour la saison 1935-1936.

Cette décision n'est arrêtée que sous réserve d'agrément par le représentant des usagers du Grand Théâtre, M. NOYELLE, qui n'a pu assister - celle-ci ne devant, à l'origine, que statuer sur la troupe d'opérette - à la séance de ce jour.

S'associant aux déclarations de M. l'Adjoint FAVIERES, la Commission adresse ses bien vives félicitations au Conseil d'Administration des Théâtres pour le bonheur avec lequel - cette saison encore - il sut grouper sur la scène des deux théâtres des artistes dont la valeur professionnelle et la science du chant permettront aux Théâtres Municipaux de la Ville de Lille de continuer à figurer au nombre des toutes premières scènes de province pendant la saison 1935-1936.

Séance levée à 18 heures 45.

Le Secrétaire de séance,

signé : G.TANT

COMMISSION des DEBUTS du 8 Novembre 1935 - Annexe - 7



Copie de la lettre adressée par M. Noyelle, représentant des usagers du Grand Théâtre, en suite à la réunion de la Commission des Débuts en date du 8 Novembre 1935 :

" Lille le 17 Novembre 1935

Monsieur le Président
de la Commission Administrative des Théâtres
L I L L E

Monsieur,

Vous avez formulé le désir d'avoir mon avis, sur la valeur de la troupe engagée pour la saison 1935/1936, sur notre grande scène lyrique.

Je tiens à vous déclarer, en toute sincérité, qu'elle me donne satisfaction en tous points, et qu'il convient de louer Monsieur Frady, d'avoir su grouper un tel noyau d'artistes, encadrés de chœurs aussi homogènes.

Je vous prie de croire, Monsieur, à ma considération distinguée.

Ch. NOYELLE

Membre de la Commission des débuts "

• Copie de la lettre adressée par M. Royelle,
représentant des usagers du Grand Théâtre, en
suite à la réunion de la Commission des Débuts
en date du 8 novembre 1935 :

- Dactylos : A. à B. -

A

Lille le 17 novembre 1935

Monsieur le Président
de la Commission administrative des Théâtres

Lille

Monsieur

Vous avez formulé le désir d'avoir mon avis,
sur la valeur de la troupe engagée pour la saison
1935/1936, sur notre grande scène lyrique.

Je tiens à vous déclarer, en toute sincérité,
qu'elle me donne satisfaction en tous points, et
qu'il conviendrait de louer Monsieur Frady, d'avoir su
grouper un tel noyau d'artistes, encadrés de chœurs
aussi homogènes.

Je vous prie de croire Monsieur, à ma
considération distinguée

Ch. Royelle

membre de la Commission des débuts

B

Soit transmis à Monsieur le
Secrétaire Général en lui propo-
sant de faire "dire" cette lettre
et de l'annexer au procès-verbal
de la réunion de la Commission
des Députés du 8 Janvier.

M^{me} Quis /

D'accord.

Maui

Ye. Bl. 1145

18. XI. 35